

# PIECES A FOURNIR IMPERATIVEMENT

## dossier incomplet = dossier non traité

### > Pour tous les exposants :

- une attestation responsabilité civile en cours de validité (\*),
- la liste exhaustive des produits présentés, les méthodes de transformation et le sens de votre démarche,
- la charte éthique et le règlement intérieur paraphés et signés,
- le règlement (*chèque bancaire, virement, ...*).

### **ET**

### > "Agriculteurs biologiques" et agriculteurs avec mention (Nature & Progrès, Déméter, ...) :

- le certificat INAO et la licence de l'organisme de mention 2020 (*à défaut 2019*) (\*)
- une attestation MSA (*ou dernier appel à cotisation*).

Seuls les produits indiqués sur le certificat seront acceptés à la vente !

### > Associations :

- les statuts de l'association,
- une lettre décrivant les activités que vous allez proposer sur votre stand (*vente, démonstrations, participation du public, supports de communication ...*).

### > Artisans :

- une copie de la carte de la Chambre des Métiers ou Chambre de Commerce et auto-entrepreneur,
- une attestation du centre des impôts pour les artistes libres,
- une attestation de qualification (*Qualisol/Qualibois, RGE, ...*) pour les activités concernées (\*).

### > Entreprises :

- un extrait Kbis,
- une attestation de qualification (*Qualisol/Qualibois, RGE, ...*) pour les activités concernées (\*).

Ne sont pas acceptés : les pompes à chaleur dont le **COP moyen annuel est inférieur ou égal à 3**, les **isolants minéraux**, les **isolants synthétiques...**

> **Pour les stands** nécessitant un **branchement électrique**, retourner impérativement la fiche complète de vos besoins (dernière page du dossier d'inscription).

> **Pour tous les stands** présentant des **produits cosmétiques**, la **liste complète** des ingrédients pour chaque produit.

Ne sont pas acceptés les produits contenant des **parfums de synthèse**, **paraben**, **glycol**, **dérivés de silicone...**

(\* ) Certains documents peuvent ne pas être actualisés pour le dépôt du dossier. Merci de nous les retourner dès réception et **avant le 23 avril 2021**. **Leur absence le jour de la foire vous en interdira l'accès.**